

Nominalisations de verbes supports dans un dictionnaire historique : les supports de la classe <infraction pénale>

Rafael GARCÍA PÉREZ
Universidad Carlos III de Madrid

Résumé

Le nouveau dictionnaire historique de l'espagnol, tel qu'il a été conçu initialement, se veut un ouvrage « relationnel » qui s'appuie sur les progrès apportés ces dernières années par la Linguistique et la technique informatique. Ce travail se compose de deux parties : la première, en partant des études sur les rapports lexicaux et en particulier sur les rapports sémantico-syntaxiques dans la description du lexique, prend comme exemple les nominalisations de verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale> et montre la complexité du paradigme des éléments agissant comme « support » dans l'évolution de certaines classes lexicales de l'espagnol ; la deuxième partie présente une proposition provisoire d'un modèle d'article lexicographique spécialement conçu pour ces unités dites « désémantisées ».

Mots clés : lexicographie historique, nominalisations de verbes supports, classes de prédicats, infraction pénale.

Abstract

The new Historical Dictionary of the Spanish Language, such as it was initially conceived, claims to be a “relational” work based on the advances made in the last years by Linguistics and Computer Science. This article is made up of two parts: the first one, on the basis of the studies on lexical relations and, especially, studies on syntactic-semantic relations in the lexicon analysis, takes as an example the light verb nominalizations suitable for the class of predicates <penal law infractions> and shows the complexity of the paradigm of those items which function as light nouns in the evolution of Spanish-language lexical classes; the second one presents a provisional proposal of a new model of lexicographic article especially conceived for these “desemantized” units.

Keywords: Historical Lexicography, Light Verb Nominalizations, Predicate Classes, Penal Law Infraction.

Resumen

El nuevo diccionario histórico del español, tal y como se ha concebido inicialmente, pretende ser una obra “relacional” que se apoya en los avances llevados a cabo por la Lingüística y la técnica informática en los últimos años. Este trabajo consta de dos partes: la primera, partiendo de los estudios sobre las relaciones léxicas

y, más concretamente, sobre las relaciones sintáctico-semánticas en la descripción del léxico, toma como ejemplo las nominalizaciones de verbo de apoyo apropiadas a la clase <infracción penal> y muestra la complejidad del paradigma de los elementos que actúan como “apoyo” en la evolución de determinadas clases léxicas del español; la segunda hace una propuesta provisional de modelo de artículo lexicográfico especialmente concebida para esas unidades “desemantizadas”.

Palabras clave: lexicografía histórica, nominalizaciones de verbo de apoyo, clases de predicados, infracción penal.

0. Introduction

Dans le cadre des fonctions de coordonnateur du Nouveau Dictionnaire Historique de l'Espagnol de la *Real Academia Española de la Lengua* (RAE), que j'ai exercées de 2006 à 2009, j'ai pu contribuer aux fondements des premières bases théoriques d'un ouvrage qui avait pour objectif de combler une lacune de la description lexicographique au sein de l'histoire lexicale de la langue espagnole. Les idées qui sous-tendaient ce projet étaient fondamentalement au nombre de deux :

- a) Du point de vue linguistique, le nouveau dictionnaire se voulait une œuvre « relationnelle », c'est-à-dire, un dictionnaire pensé pour tenir compte du fait que les mots ne sont pas isolés dans leur évolution ; tout au contraire, les mots d'une langue tissent des rapports complexes entre eux, de telle façon que les changements sémantiques ou l'apparition ou la disparition d'une unité lexicale peuvent avoir des conséquences importantes sur le reste du lexique (Pascual & García Pérez, 2007). Dans cette perspective « relationnelle » j'avais retracé l'histoire du verbe *faire* en espagnol (García Pérez, 2007a), sans doute l'un des plus vastes sémantiquement, et, outre les rapports traditionnels étudiés par la morphologie et la sémantique, je me suis consacré à analyser la possibilité de travailler aussi avec de classes lexicales sémantico-syntaxiques plus complexes (cf. par exemple, García Pérez, 2005, 2006, 2007-2008, 2012a et 2013).
- b) Du point de vue de sa typologie, le futur dictionnaire était conçu comme une œuvre exclusivement numérique, ce qui devait permettre une mise à jour de son contenu beaucoup plus rapide que celle à laquelle sont condamnés les dictionnaires traditionnels

imprimés : en effet, de nos jours il faut tenir compte du fait que le rythme de la recherche dans le domaine lexical s'est accéléré et qu'en conséquence, les résultats publiés à un moment donné ne sont pas forcément définitifs ou sont tout simplement susceptibles d'être enrichis en informations supplémentaires. Naturellement, un dictionnaire historique numérique et « relationnel », en raison de la complexité de l'information qui doit y être présentée, implique une mise en question de la macrostructure et la microstructure des dictionnaires traditionnels. En ce sens ma contribution s'était orientée vers l'élaboration d'un nouvel article lexicographique plus conforme aux nouveaux objectifs que nous nous étions fixés (García Pérez, 2003-2004, 2007b, 2008, 2011, 2012b, 2017 ; Pascual & García Pérez, 2006).

À partir de ces deux axes, je voudrais revenir, dans les pages suivantes, sur l'importance des rapports lexicaux et en particulier sur les rapports sémantico-syntaxiques dans la description du lexique, ainsi que sur leur représentation dans un dictionnaire historique conçu numériquement. Ce travail, donc, est divisé en deux parties : la première, s'appuyant sur l'exemple des nominalisations de verbes supports appropriées à la classe <infraction pénale>¹, montrera la complexité du paradigme des éléments agissant comme « support » dans l'évolution de certaines classes lexicales de l'espagnol ; la deuxième partie, de son côté, présentera une proposition provisoire d'un modèle d'article lexicographique spécialement conçu pour ces unités « désémantisées ».

1. Les supports de la classe <infraction pénale>

Dans García Pérez (2005), j'avais montré que le paradigme des verbes supports appropriés à la classe de prédicats <infraction pénale> était le résultat d'un processus d'enrichissement terminologique dans lequel l'arrivée du *ius commune* dans la Péninsule Ibérique à partir du XIII^e siècle avait joué un rôle essentiel. En effet, avant cette date, le seul verbe support sélectionné par cette classe sémantico-syntaxique était le verbe *hacer* ('faire'), ce qui allait de pair avec un manque de technicité généralisé dans le langage

¹ Cette classe a été appelée aussi <crimes, délits> dans la tradition des travaux du lexique-grammaire, mais j'ai préféré la dénomination <infraction pénale> pour éviter des confusions fâcheuses avec les prédicats homonymes *crime* et *délit*, qui en font partie.

juridique médiéval en langue romane. Je n'entrerai pas ici dans les causes qui ont provoqué un certain oubli de la tradition romaine et, en conséquence, des termes utilisés pendant des siècles dans le langage juridique latin, car j'ai déjà eu l'occasion de développer cette question dans García Pérez (2005). Il serait intéressant, en revanche, de rappeler l'une des conclusions de ce travail ; c'est la « redécouverte » des textes latins grâce au *ius commune*, notamment l'œuvre de Justinien (le *Corpus Juris Civilis*), qui a entraîné un processus de raffinement de la technique juridique suivant les modèles du droit romain-canonique et, en conséquence, un renouvellement de la terminologie juridique en langue romane à partir du XIII^e siècle. Il s'agira d'un processus général, ce qui explique que non seulement les termes principaux ont été redéfinis ou (re)créés, mais que d'autres termes étroitement liés à ceux-ci et que nous aurions pu considérer, en principe, comme plus accessoires, l'ont été également. Le même phénomène s'est produit avec les verbes supports de la classe <infraction pénale>. D'une manière progressive, nous retrouvons dans le langage juridique les verbes *cometer* (XIII^e siècle < COMMITTERE 'commettre') et *perpetrar* (XIV^e siècle < PERPETRARE 'perpétrer'), qui faisaient partie des verbes supports sélectionnés par la même classe dans le langage juridique latin, mais aussi d'autres verbes savants réinterprétés sémantiquement, comme *incurrir* [*en*] (XV^e siècle < INCURRERE 'encourir'), *consumar* (XVI^e siècle < CONSUMMARE 'consommer'), ou morpho-sémantiquement, comme *ejecutar* (XV^e siècle < EXSECUTIO 'exécuter'²).

Dans mon article, cependant, je n'avais pas fait référence aux rapports de verbes supports avec leurs nominalisations, entre autres raisons parce que ces dernières constituent une réalité dont on n'a pas tenu suffisamment compte dans les études grammaticales ou lexicologiques, synchroniques ou diachroniques³. Ces rapports, me semble-t-il maintenant, sont néanmoins

² Alain Rey (1995) postule pour le français une dérivation à partir du radical du nom *exécution*, ce qui est en correspondance avec les dates d'apparition des deux termes dans le corpus ; c'est valable aussi pour l'espagnol, car l'ordre d'apparition du nom et du verbe est identique.

³ Dans Gross (1989, 126) les nominalisations des verbes supports se réduisent à la formation de dérivés agentifs à l'aide d'un suffixe (-*eur*), ce qui paraît exclure le reste des nominalisations, plus caractéristiques de « verbes ordinaires ». Il est significatif, à cet égard, que dans son *Manuel de Linguistique*, Gaston Gross affirme que « les verbes supports ne peuvent pas faire l'objet d'un changement de catégorie grammaticale [...] Cette propriété a été testée sur plusieurs centaines de verbes supports » (Gross, 2012, 159). Langer (2004) reconnaît, cependant, qu'il peut y avoir des exceptions et cite « the nominalized infinitive in

pertinents pour comprendre l'organisation des supports en réseau, un réseau pas forcément homogène dans la langue actuelle – et cela, justement, pour des raisons étymologiques et historiques – et dont la description lexicographique ne pourrait se faire de manière adéquate que si nous considérons dans son ensemble la totalité des unités lexicales⁴ qui le constituent.

2. Les nominalisations de verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale>

2.1 Les nominalisations d'action⁵

Il faut partir du principe que les nominalisations des verbes supports peuvent être aussi complexes que les nominalisations des verbes ordinaires. De la même façon qu'il existe un radical prédicatif avec des réalisations morphologiques différentes (Gross, 2012, 330), il est possible de trouver des « radicaux supports » avec plusieurs réalisations morphologiques, ce qui implique, d'un point de vue historique, la création de nouveaux mots qui s'intègrent à des degrés différents dans ce que nous avons appelé le « courant de l'histoire » (Pascual & García Pérez, 2006). Pour comprendre en quoi consistent exactement ces nominalisations un peu oubliées des travaux grammaticaux ou lexicologiques, prenons par exemple le substantif *perpetración* 'perpétration'. S'il est employé comme support des prédicats de la classe <infraction pénale>, c'est un support atypique, car il ne sert pas, contrairement au verbe support auquel il est lié morphologiquement, à actualiser le nom prédicatif, car lui-même, par sa propre nature grammaticale, n'a pas de flexion capable d'inscrire le prédicat dans le temps. Sa présence paraît, en principe, redondante et l'actualisation du nom prédicatif, si actualisation il y a, nécessite que l'on ajoute un support supplémentaire, inéluctablement un verbe support plus général, soit un support d'action soit un support d'événement, car la classe <infraction pénale>, comme un grand nombre de classes de prédicats d'action, peuvent recevoir une interprétation d'événement dans le discours. L'exemple suivant – extrait d'une revue juridique – est tout à fait significatif :

German and the -ing nominalisation in English, which are always possible ». En français il propose comme exemple « la prise d'une décision ».

⁴ J'utilise ici le terme *unité lexicale* dans le sens de Cruse (1986, 24).

⁵ Évidemment, il ne s'agit pas d'actions au sens strict, mais l'étiquette est ici commode pour faire la distinction avec les nominalisations d'agent que nous verrons dans le prochain point.

...siempre es en la misma forma que se lleva a cabo la perpetración del acto y siempre lo hace en la misma zona... (1982, *Revista judicial*, 7, p. 96).

‘...c’est toujours de la même manière que la perpétration de l’acte est menée à bien et il le fait toujours dans la même zone...’

Il est évident que le message aurait pu s’exprimer, bien sûr, de façon plus simple – et même plus élégante⁶ – si la nominalisation du verbe support avait été remplacée par sa forme verbale associée ; il n’y aurait pas eu besoin d’un support supplémentaire :

Siempre es en la misma forma que se perpetra el acto...

‘C’est toujours de la même manière que l’acte est perpétré...’

Mais c’est aussi un support atypique dans la mesure où il ne répond pas à tous les critères syntaxiques qui nous permettent de distinguer entre noms prédicatifs et noms non prédicatifs. Ces critères sont déjà classiques ; ils avaient été systématisés dans Giry-Schneider (1987, 27-59). Le tableau suivant est un résumé du degré de réponse du nom *perpetración* aux critères syntaxiques (la case *oui* indique qu’il se comporterait comme un N prédicatif) :

	Oui	Non	Exemple
Relation de N à N ₀		x	*Luis llevó a cabo la perpetración del delito de Juan *‘Louis a mené à bien la perpétration du crime de Jean’
Existence d’un GN indépendant de même sens qui conserve le complément prépositionnel Prep N ₁	x		La perpetración del delito por parte de Luis. ‘La perpétration du crime par Louis’
Impossibilité de la question par <i>que</i>		x?	¿Qué llevó a cabo Luis? / ¿Qué es lo que llevó a cabo Luis? – La perpetración de un delito ‘Qu’est-ce que Paul a mené à bien? – La perpétration d’un crime’
La descente ou montée de l’adverbe	x?		Luis llevó a cabo violentamente la perpetración del delito → Luis llevó a cabo la perpetración violenta del delito ‘Louis a mené à bien violemment la perpétration du crime’ → ‘Louis a mené à bien la perpétration violente irrationnelle du crime’

⁶ En laissant de côté le fait que cette tournure emphatique, telle qu’elle a été construite, n’est pas admise par la norme.

Le troisième critère avait déjà été mis en quarantaine par Giry-Schneider quand le verbe support sélectionné par le nom prédicatif est *faire*, car elle voyait une ambiguïté dans la question *Que fait-il ?* (Giry-Schneider, 1987, 30). Dans le cas du verbe espagnol *llevar a cabo* ‘mener à bien’, le problème ne se pose pas d’une manière aussi tranchée, car le verbe est essentiellement un support, mais il est évident que l’acceptabilité de la construction proposée par l’auteure est soumise à controverse si nous tenons compte de son usage quotidien⁷. Quant au quatrième critère, la structure *verbe support + adverbe + perpetración* semble peu naturelle⁸, même si les résultats de la montée de l’adverbe sont faciles à trouver dans les corpus et sur Internet. Il nous reste les deux premiers critères, qui sont les plus clairs. La relation de N à N₀ nous montre que l’impossibilité d’ajouter un *Nhum* au substantif *perpetración* tient au fait que le *Nhum* est un sujet, mais que ce sujet se confond avec celui de *delito*, le véritable prédicat, ce qui n’arriverait pas si *perpetración* était un prédicat lui-même⁹. Autrement dit, ce test syntaxique nous révèle nettement que le substantif *perpetración* n’est pas un argument ni un prédicat non plus, et cela correspond à l’idée que nous nous faisons d’un support. En ce qui concerne le deuxième critère, il est évident que le substantif *perpetración* peut former un groupe nominal de la forme *Le N de N₀ Prép N₁*, comme la plupart de prédicats, ce qui peut sembler un peu déroutant, mais à nouveau le premier critère nous vient en aide, car seulement dans le cas de véritables prédicats il est possible de séparer leurs deux sujets : **La perpetración del delito de Juan por parte de Luis / La investigación de los delitos de Juan por parte de Luis*¹⁰.

⁷ Sur Internet, il est possible de trouver des exemples où cette question est posée, mais il n’y a pas de réponse directe qui inclurait un nom prédicatif. « *¿Qué es lo que llevaron a cabo en el Hospital Italiano Garibaldi y cuáles fueron los resultados? Dr. Néstor Herrera - Se colocaron lámparas de bajo consumo en todos los sectores...* » (Extrait de <https://noharm-uscanada.org/articulos/americalatina/acciones-para-mejorar-el-ambiente-desde-el-hospital-en-argentina>).

⁸ Je n’ai trouvé aucun exemple de cette structure.

⁹ Par exemple, *Luis lleva a cabo un estudio de los delitos de Juan* (‘Louis mène une étude sur les crimes de Jean’), où le sujet du prédicat *delito* ne se confond pas avec le sujet du prédicat du second ordre *estudio*.

¹⁰ Plus récemment d’autres critères ont été proposés. Langer (2004) présente une liste complète de tests pour délimiter les constructions à verbe support. Laissant de côté ceux qui correspondent aux critères classiques de Giry-Schneider, tous les autres tests ne sont pas applicables ici (c’est le cas, pour des raisons presque « tautologiques » dans notre cas, de la section 2.2, qui prend en compte la « réduction sémantique du verbe et le caractère compositionnel de la construction »).

Il faut se demander, donc, quel serait le rôle joué par ces nominalisations des verbes supports. Pourquoi existent-elles et qu'apportent-elles au langage juridique et éventuellement à la langue générale ? Tous les verbes supports ont-ils des réalisations morphologiques nominales d'action ? La réponse à ces questions nous demande de regarder en arrière pour réexaminer le processus de constitution du paradigme des supports dans la langue romane¹¹.

2.2 Les nominalisations d'action des verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale>

L'apparition en espagnol des nominalisations d'action de verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale> est assez récente. Cela s'explique par le fait que ces substantifs ont un lien morphologique étroit avec leurs formes verbales associées, elles-mêmes arrivées dans la langue romane tardivement, comme je l'ai rappelé dans le point précédent. On peut penser, donc, qu'il a fallu un certain temps d'assimilation des nouveaux verbes supports avant que le langage juridique ne soit prêt à les accueillir. Ce n'est pas surprenant de découvrir, à ce propos, que le premier substantif que le corpus nous présente est le dérivé nominal de *cometer* 'commettre', c'est-à-dire *comisión* 'commission'¹². C'était un nom qui existait déjà en latin, principalement avec le sens « jointure » et « action de mettre en contact ». Le sens juridique est le résultat d'une évolution sémantique qui commence dans le latin tardif et particulièrement dans les

Dans la section 2.3., le test sur la mobilité de compléments est difficile à appliquer à cause de la préposition *de* qui introduit le complément du nom *perpetración*. Quant aux tests de la section 2.1., il est clair que nous devons écarter d'emblée ceux qui cherchent à distinguer les constructions à verbe support des expressions figées (l'addition d'attributs au nom, la coordination du nom et la passivation) car nous savons déjà que nous ne nous trouvons pas face à une expression figée ; l'auteur lui-même rappelle aussi que les variations du nom semblent problématiques dans la mesure où elles sont très dépendantes des caractéristiques particulières de chaque nom ; finalement, le test de la pronominalisation, d'après Langer (page ?) « *one of the few linguistic tests that seem to hold for all support verb constructions* » nous révèle, tout simplement, que le nom *perpetración* n'est pas un concret, mais ne nous dit rien sur son statut en tant que nominalisation de verbe support. En réalité, il est intéressant de remarquer que les critères utilisés jusqu'à présent pour établir une distinction entre les noms prédicatifs et les non prédicatifs n'ont pas tenu compte des nominalisations d'action de verbes supports.

¹¹ Pour ce parcours historique, je me base sur les données contenues dans les corpus élaborés par l'Académie Royale de la Langue espagnole (RAE) : le CDH, le CORDE, le CREA et le CORPES XXI.

¹² Il y avait aussi une autre nominalisation de *cometer*, *cometimiento* ; je ne la traiterai pas ici puisqu'elle n'a jamais été employée en tant que support de la classe <infraction pénale>.

textes ecclésiastiques, car le nom s'était spécialisé avec le sens d'« action de commettre une faute » (Gaffiot, 1934, s.v. *commissio*). Néanmoins, force est de constater que ce n'était pas une acception très courante, car les textes médiévaux peinent à nous offrir des exemples¹³. La situation est plus complexe si nous prenons en compte le fait que *commissio* avait développé, en raison de cette même évolution sémantique, un sens différent qui n'a pas été retenu par les variétés dialectales romanes : « délit » (Du Cange, 1883-1887, s.v. *commissio*). En tout cas, la possibilité d'être sélectionné en tant que support par des prédicats qui désignaient des fautes dans le domaine religieux a préparé le terrain à son emprunt postérieur par le langage spécialisé du droit pénal en espagnol, d'autant plus que sa connexion avec le verbe support *cometer* contribuait à soutenir sa légitimité. Bien que la forme *comisión* soit un peu antérieure, il faudra attendre jusqu'à la fin du XIV^e siècle pour repérer son emploi en tant que support :

...si el dito delinquent sera trobado poseydor de los ditos bienes donados en el tiempo de la comision del delicto (1396, *Ordinaciones ciudad Barbaastro*).

Or, il s'agit d'un emploi peu fréquent qui disparaît au XV^e siècle et qui sera repris seulement au XIX^e siècle, moment où l'on peut considérer que le substantif est vraiment ancré dans le paradigme des supports de la classe <infraction pénale>¹⁴. C'est au XIX^e siècle aussi qu'il a été adopté par la langue générale et sélectionné par les prédicats de la classe <erreur>, comme le verbe *cometer* lui-même depuis le XV^e siècle (García Pérez, 2007, 65).

...pues todas las ciencias, artes y oficios son objeto de consulta, sobre todo en su tecnicismo, y bueno es conocer una autoridad que evite la comisión de errores, muchas veces de gran importancia (1884, José Giráldez, *Tratado de la tipografía o arte de la imprenta*).

Il est curieux de constater que le parcours du substantif *perpetración* 'perpétration' est très semblable. Comme *commissio*, il avait le sens premier

¹³ Je l'ai trouvée, comme substantif support, dans les textes de St. Augustin : « *Si ergo commissio peccatorum per iram dei iustam hominem subdidit diabolo, profecto remissio peccatorum per reconciliationem dei benignam eruit hominem a diabolo* ». (St. Augustin, *De Trinitate*, Liber XIII, caput XII).

¹⁴ Il a eu un peu plus de succès dans le domaine du droit canonique ; on trouve des exemples, même s'ils ne sont pas nombreux, aux XVI^e et XVII^e siècle, principalement en tant que membre du mot composé syntagmatique *pecado de comisión*, utilisé par opposition à *pecado de omisión*.

d'«exécution ou accomplissement», surtout dans le domaine de la représentation théâtrale (Gaffiot, 1934, s.v. *perpetratio*), mais il a évolué sémantiquement, entraîné sans doute par le verbe *perpetrare*, pour devenir, en latin tardif, un support sélectionné par la classe <infraction pénale> (DMLBS). L'espagnol médiéval se fait écho de cet emploi au début du XV^e siècle, mais d'une façon encore plus éphémère qu'il ne l'a fait avec *commissio*. D'ailleurs, nos corpus nous offrent un seul exemple de cette époque où – ce qui est très intéressant – il se trouve accompagné de son synonyme :

Item statuymos e ordenamos que los jurados de e con consello de los siete consellers o la mayor partida dellos encaso de comission e perpetracion de enorme delicto o crimen... (1429-c1458, Modificaciones y corroboraciones de las Ordenanzas de Zaragoza por el rey don Alonso V, con las confirmaciones del rey don Juan).

Le fait qu'il réapparaisse une seule fois au XVII^e siècle sous la même forme syntaxique (c'est-à-dire en coordination avec le nom *comisión*) nous mène à considérer qu'il faisait partie, probablement, d'une formule juridique et que, contrairement à son synonyme, il n'était pas arrivé à atteindre le même degré d'indépendance discursive.

...pues con el castigo de vnos se enmiendan otros, y se van á la mano en la comission, y perpetracion de tales delitos (1656, Fray Jacinto de la Serna, Tratado de las supersticiones, idolatrías, hechicerías, ritos y otras costumbres gentílicas de las razas aborígenes de México, Biblioteca virtual Miguel de Cervantes).

Comme *comisión*, c'est au XIX^e siècle qu'il entre dans le paradigme des supports de la classe <infraction pénale>, car son emploi devient plus fréquent et ininterrompu jusqu'à nos jours. Au XX^e siècle il a pu être sélectionné, dans la langue générale, par d'autres prédicats qui désignent des fautes (pas nécessairement des crimes et délits) et même par des prédicats génériques qui désignent des actions socialement réprouvées.

...pero supuse que un literato de su altura, situado "más allá del bien y del mal" en punto a escrípulos de lenguaje, y avezado desde hace muchos años a la perpetración de solecismos, barbarismos y de infracciones análogas (1919-c1923, Julio Casares, Crítica efímera).

Le verbe *incurrir* (*en*), qui était un emprunt latin devenu un verbe support presque au moment même de son arrivée dans la langue

espagnole (XV^e siècle), comme j'ai eu l'occasion de le montrer dans mon travail précédent (García Pérez, 2005), n'a jamais eu de nominalisation associée. C'est une particularité qui trouve son explication dans le déséquilibre morphosémantique des membres de sa famille génétique dans la langue latine, c'est-à-dire avant leur passage à la langue romane, car si le verbe *incurrere* avait développé, déjà en latin tardif (DMLBS), un emploi en tant que verbe support, le nom dérivé *incursio*, contrairement aux nominalisations de *committere* et *perpetrare* que nous venons d'étudier, ne l'avait pas accompagné dans son évolution sémantique. C'est avec son sens premier d'«attaque» ou «incursion» qu'il a été utilisé dans les textes espagnols du XIII^e siècle, bien avant l'adoption du verbe à partir duquel il a été construit. Cependant, rien n'empêchait, en principe, sa conversion en support approprié à la classe <infraction pénale>, surtout après l'arrivée d'*incurrir*. D'ailleurs, il y a eu deux tentatives intéressantes de lui donner une nouvelle fonction entre le bas Moyen Âge et le Siècle d'Or, deux tentatives qui malheureusement n'ont pas réussi, mais qui auraient pu servir de modèle pour sa transformation. La première tentative remonte à la fin du XIV^e siècle ; *incursión* commence à être utilisé dans la variété dialectale orientale (aragonais) comme support de la classe <sanction pénale> ; au XVII^e siècle nous retrouvons cet emploi en castillan, bien que sporadiquement, avant sa disparition définitive au XVIII^e siècle¹⁵.

...el qual sia tenido aquesto facer dius incursion de la dita pena de cincientos solidos applicadera al dito comun... (1391, *Ordinación dada a la ciudad de Zaragoza por el rey don Juan I*, ed. Manuel Mora Gaudó).

La deuxième tentative est purement anecdotique et on pourrait se demander s'il ne s'agirait pas d'un simple hapax : le corpus nous montre un exemple isolé au XVII^e siècle où le nom *incursión* se comporte comme support sélectionné par le prédicat *pecado* «péché» :

...conviene á saber, que proceda igualmente en Regulares y Seculares pero en unos y otros con incursion de pecado mortal si dispusieren de cantidades considerables para usos profanos... (1648, Juan de Solórzano y Pereira, *Política indiana*).

¹⁵ Il est probable que cet emploi aura été plus répandu à cette période, car le *Diccionario de Autoridades*, au XVIII^e siècle, s'en fait l'écho.

La tentation de créer une nouvelle nominalisation, donc, était forte ; mais il est probable que le manque de tradition latine aura pesé lourd, finalement, dans le processus de restructuration sémantique de toute la famille génétique.

Quant au nom *ejecución*, emprunt au latin *exsecutio*, il a eu un parcours historique beaucoup moins sinueux que *comisión* ou *perpetración*. Comme je l'avais déjà montré (García Pérez, 2005), le verbe support auquel il est associé (*ejecutar*) a commencé à être sélectionné par la classe <infraction pénale> beaucoup plus tard ; ce n'est pas étonnant, car il n'avait pas de modèle sémantique en latin classique ni en latin tardif. Son ancrage dans le langage juridique remonte au XVII^e siècle. C'est pourquoi sa nominalisation, qui n'offrait pas d'antécédents non plus dans les textes latins, arrivera à l'espagnol au même moment que sa base verbale :

...considerando que todo lo que el miedo es bueno antes de cometer un delito, porque suspende la ejecución del, es malo después... (1614 Alonso Jerónimo de Salas Barbadillo, *La ingeniosa Elena (La hija de Celestina)*, ed. Jesús Costa Ferrandis).

Mais ces exemples sont très peu nombreux. D'ailleurs, l'exemple ci-dessus est le seul que le corpus nous offre. La véritable diffusion de ce nom en fonction de support se produira à partir du XIX^e siècle, au moment où – nous l'avons vu – les autres nominalisations, qui pouvaient lui servir de modèle (*comisión* et *perpetración*), avait déjà obtenu leur droit de cité.

...como puede suceder al que se aprovecha de sus consecuencias, con el reo principal, después de haberle acompañado espontáneamente en la ejecución del delito... (1821-1822, Juan Romero Alpuente, *Intervenciones en las Cortes Extraordinarias*).

Enfin, l'évolution de *consumación*, nominalisation de *consumar*, est encore plus linéaire. L'arrivée de ce dernier verbe au paradigme des supports appropriés à la classe <infraction pénale> est spécialement tardive (García Pérez, 2005) ; elle date du XVIII^e siècle¹⁶. Cela explique

¹⁶ Le dérivé *consumación*, avec le sens 'destruction' est beaucoup plus ancien (XIV^e siècle), ce qui s'explique par une ancienne confusion en latin entre *consummare* et *consumere* (Pascual, 1974, 160 note). On le retrouve aussi au XV^e siècle dans les textes du droit canonique avec le sens d'accomplir jusqu'au bout' (*la consumación del matrimonio*). Il suit donc l'évolution du verbe *consumar* (García Pérez, 2005).

que sa nominalisation ait dû attendre le dernier quart du siècle suivant pour entrer dans le paradigme des supports. Nous trouvons sa première attestation dans un texte de Concepción Arenal :

La ignorancia suele ser una concausa para la consumación del delito, porque aunque no obre directamente, puede obrar de una manera indirecta... (1877, Concepción Arenal, *Estudios penitenciarios*, ed. Victoriano Suárez).

Il ne faut pas oublier que *consumación* désignait surtout la dernière étape de *l'iter criminis*, c'est-à-dire du processus d'exécution du crime. Étant donné que les peines établies dans les lois, en général, correspondent à cette étape de consommation du crime, on comprend bien que le terme – comme le verbe support qui constitue sa base de dérivation – ait été souvent utilisé en tant que synonyme des supports de la classe <infraction pénale>.

Il est frappant de constater que toutes ces nominalisations ont en commun le fait de s'être diffusées dans la langue spécialisée à partir du XIX^e siècle. J'ai déjà montré que la science juridique, dans son processus de constitution, avait besoin de technicité, une technicité qui a commencé avec l'arrivée du *ius commune* (García Pérez, 2005) et qui, prenant comme sources les textes latins, n'a pas cessé de s'enrichir tout au long du XVI^e et du XVII^e siècles (García Pérez, 2010) ; mais dans l'enrichissement du paradigme des supports appropriés à la classe <infraction pénale> à l'aide de nominalisations, le contexte n'est pas tout à fait le même. En effet, il est nécessaire de mettre en relation ces nominalisations avec la tendance générale des langages spécialisés, surtout dans le domaine des sciences, à la condensation lexicale et en conséquence à la création de nouvelles expressions abstraites non actualisées. On a perçu les noms abstraits comme un mécanisme avantageux capable de favoriser le caractère référentiel du discours (Iturrioz, 1985). C'est donc un courant linguistique large, propre à l'évolution de l'ensemble du discours spécialisé à partir de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, comme la plupart des études diachroniques sur ce type de textes l'on déjà suggéré (Gallegos 2003, 192). Or, le langage juridique, étant donné que les nominalisations de verbe support n'apportent pas grande chose d'un point de vue conceptuel, ne fait qu'accentuer cette tendance en multipliant, un peu par inertie, le nombre de verbes susceptibles de faire partie de ces processus morphologiques.

2.3 Les nominalisations d'agent des verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale>

D'autres nominalisations ont comme mécanisme de formation l'addition d'un suffixe agentif au radical du verbe support. Ce sont des nominalisations que Gaston Gross (1989, 126) a considérées comme étant à la base « *des noms composés* » avec « *une interprétation générique, en ce sens que le terme désigne un comportement habituel d'un individu* ». Il ajoute que ces nominalisations ne sont pas nombreuses, mais – et c'est intéressant pour notre travail – il avance que le langage juridique en contient quelques exemples. Il cite le nom *donneur* dans les composés *donneur d'ordre*, *donneur d'aval* ou *donneur de caution*. En espagnol, et dans le domaine du droit pénal, les suffixes impliqués dans la formation de ces nominalisations de verbes supports sont *-dor* et *-nte*. Ce mécanisme morphologique permet la création de *Nhum* qui enrichissent les termes désignant l'auteur d'un crime. En ce sens, il s'agit de synonymes spécialisés et leur rôle est de favoriser la variation stylistique. Les noms dérivés agentifs ont comme caractéristique, d'un point de vue syntaxique, le fait d'intégrer dans leur contenu sémantique le N₀ du prédicat qui les sélectionne. Mais ils ne forment pas pour autant des noms composés – ou pas forcément. Dans la plupart des cas, en réalité, ils donnent lieu à des constructions non actualisées équivalentes à celles à verbe support, comme le démontrent les transformations que nous pouvons opérer à l'intérieur du GN : *el perpetrador del asesinato* 'celui qui a perpétré l'assassinat', *el perpetrador de aquel asesinato* 'celui qui a perpétré cet assassinat-là', *el perpetrador de los múltiples asesinatos* 'celui qui a perpétré les multiples assassinats', etc.

L'évolution de ces nominalisations dans le langage du droit pénal n'a pas été aussi uniforme que celle des nominalisations précédentes car l'objectif poursuivi n'était pas le même. Les nominalisations d'agent ont constitué un mécanisme morphologique très pratique pour créer de nouveaux termes au moment de la constitution des langages spécialisés en langue romane. Il n'est donc pas étonnant que le premier nom dérivé que nous offrent les corpus soit très ancien. Nous ne pouvons pas oublier, comme je l'ai montré dans García Pérez (2005) et l'ai rappelé au début du premier point de ce travail, que le verbe support principal de la classe <infraction pénale> a été, dès l'origine de la langue et pendant

longtemps, le verbe *hacer* ‘faire’. D’ailleurs c’était le seul support avant l’arrivée des verbes savants *cometer*, *perpetrar*, *incurrir* (*en*), *ejecutar* et *consumar*. Ce verbe n’a laissé aucun nom dérivé d’action susceptible d’être utilisé en tant que support¹⁷, ce qui pourrait s’expliquer par deux raisons interconnectées : la première est le caractère non condensé des langages de spécialité dans les siècles qui ont vu naître le castillan écrit – ces langages étaient d’ailleurs en processus de élaboration, comme la langue standard elle-même – ; la deuxième est le statut de support générique du verbe *hacer*, qui était sélectionné par un grand nombre de noms prédicatifs à l’époque médiévale (García Pérez, 2007) et qui avait cédé de plus en plus de terrain en tant que support face à *cometer*. En effet, à la fin du XVIII^e siècle il n’était pratiquement plus sélectionné par les prédicats de la classe <infraction pénale>. En revanche, il a bien laissé un nom agentif très particulier et attesté depuis le XIII^e siècle : *hechor* ‘faiseur’ (ou *fechor* dans les documents les plus anciens), résultat d’une évolution phonétique régulière à partir du latin *factor*, qui avait la même fonction dans les textes tardifs¹⁸. C’était un terme exclusivement juridique qui permettait de désigner le criminel :

E si al plazo segundo non uiniere, peche la pena que manda la Ley del omicidio et emplázenlo la tercera uez a otros .IX. días. Et si non uiniere, denle por fechor (1251-1255 Alfonso X, *Fuero Real*, ed. Azuzena Palacios Alcaine).

Il a concurrencé un autre nom formé directement en langue romane, *hacedor*, qui a eu beaucoup moins de succès dans les textes du droit pénal et qui a disparu à partir du XV^e siècle.

Et si quatro, o tres, o dos fueren los fazedores del omezillo, ellos solos sean desafiados e non los otros (a1296, *Fuero de Alcaraz*, ed. Jean Roudil).

Le terme *hechor* s’est spécialisé très tôt sous la forme composée *malhechor* ‘malfauteur’ (*mal fechor*, *malfechor*) avec le même sens¹⁹.

¹⁷ Le nom *hecho* ‘fait’ n’est pas une nominalisation ; en outre, il n’a eu qu’un emploi prédicatif.

¹⁸ Dans le *Digeste* de Justinien, par exemple : ...*tamen si qui conscii vel factores sceleris fuerunt*...

¹⁹ Le nom composé *bienhechor* s’est formé de la même manière ; je ne le traiterai pas ici, car il n’a pas de rapport particulier avec les supports de la classe <infraction pénale>. Il y a eu un nom dérivé de *fechor*, *fechoría*, mais c’est évidemment un prédicat. Quant à *hacedor*, il a donné lieu, en parallèle avec *hechor*, au mot composé *malfazedor*, que nous trouvons dans le corpus jusqu’au XV^e siècle même si les exemples ne sont pas nombreux. Correas, dans son *Vocabulario de refranes*

...et el sennor de la casa les defendiere que non entren en su casa. a escodrinhar por raygar el malfechor (c1242, *Fuero de Brihuega*, ed. Juan Catalina García).

Le premier pouvait donner lieu à des syntagmes libres non actualisés, mais au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, cette liberté devient plus restreinte ; à partir du XVI^e siècle il est employé seul²⁰, ce qui montre un aboutissement d'un processus de lexicalisation similaire à celui qu'avait expérimenté le nom composé *malhechor* quasiment depuis son origine.

Et si los fechores del omezilio fueren III, o tres, o dos, esos solos desafien e non otros (c1290-1293, *Fuero de Béjar*, ed. Juan Gutiérrez Cuadrado).

D'ailleurs, *hechor* et *malhechor*, en dépit de leur ancienneté, finiront par sortir du langage juridique supplantés par *delincuente* (García Pérez, 2018), apparu à la fin du XIV^e siècle et qui bénéficiait d'un plus grand prestige en tant que terme savant, déjà utilisé dans les textes ecclésiastiques médiévaux en langue latine. À partir du XV^e siècle et surtout du XVI^e ces noms agentifs sont de plus en plus relégués à d'autres domaines de la langue écrite où ils vont être soumis au même processus d'usure dû à la concurrence du nouveau terme juridique qui avait fini par se répandre aussi dans la langue générale, du fait de son succès dans les textes spécialisés. Aujourd'hui *malhechor* est un archaïsme même dans la langue littéraire et *hechor* a pratiquement disparu (il n'est vivant que dans quelques variétés dialectales).

Mais la lexicalisation d'*hechor* dans les textes du droit pénal et sa disparition postérieure ont laissé un vide syntaxique important ; nous avons vu, effectivement, qu'au début de son cheminement, ce nom permettait de construire une structure syntagmatique libre non actualisée où le prédicat (le crime ou le délit en question) était repris. Cela favorisait une certaine souplesse discursive en sauvegardant, en même temps, la catégorie grammaticale de base, très importante pour la cohérence terminologique globale. Ce vide a été donc comblé par un

y frases proverbiales (1627), le cite seulement comme élément de l'expression figée *Al mal hazedor, los pelos le estorvan* ; il avait disparu clairement en tant que terme indépendant.

²⁰ Le corpus ne nous offre pas d'exemples après la fin du XVI^e siècle, à l'exception d'un exemple isolé au XVIII^e siècle (probablement un archaïsme à cette date). Le dictionnaire de la Real Academia, dans son édition de 1817, confirme qu'il s'agissait en effet d'un emploi ancien.

nouveau terme savant adopté par langue romane au XIII^e siècle, *autor* ‘auteur’, bien que doté d’une signification plus générale (‘celui qui écrit, compose un ouvrage’), répandue en latin classique. Le passage au langage du droit pénal a comporté un changement de sens à partir d’une autre acception latine, ‘instigateur, celui qui pousse à agir’ (Gaffiot, 1934 s.v. *auctor*). C’est le sens que nous trouvons déjà au XIV^e siècle :

...fizieron leuar alures hostales los auctores dela sedición los quales fueron presos
& ligados... (1385, Juan Fernández de Heredia, *Gran crónica de España*).

Il faudra attendre le XVI^e siècle pour que le mot soit diffusé dans la langue du droit pénal en tant que synonyme de l’ancien *hechor*. Mais il deviendra le terme le plus important pour désigner la personne responsable d’un crime, ce qui est confirmé par les codes pénaux élaborés au XIX^e siècle.

Parmi les dérivés des verbes supports savants, le premier – et celui qui a eu le plus de succès tout au long de l’histoire de l’espagnol – est *perpetrador* ‘celui qui perpète’. Son arrivée dans la langue romane a été soutenue par le prestige de son étymon latin. En effet, il ne s’agissait pas d’une création tout à fait nouvelle, mais d’un emprunt à la langue latine ; le terme *perpetrator* avait désigné la personne qui fait une mauvaise action (Gaffiot, 1934, s.v. *perpetrator*) et par extension, surtout en latin tardif, l’auteur d’un crime (DMLBS). Il est possible de suivre sa trace jusqu’aux textes juridiques de la péninsule ibérique rédigés en latin. Nous le trouvons, particulièrement, dans un document juridique du XII^e siècle :

Tandem si calumniae perpetrator praefinito tempore ad examinandam justitiam venire neglexerit, nisi necessaria detentus causa fuerit... (1113, Fueros concedidos a los pueblos del obispado de Compostela, ed. Tomás Muñoz y Romero).

Son passage au langage juridique en langue romane dut attendre le XV^e siècle, quand le verbe support qui constitue sa base de dérivation était déjà bien établi dans la tradition écrite. Il faut signaler, néanmoins, que la proximité entre le droit pénal et le droit canonique a favorisé sa récupération immédiate par les textes religieux ; son caractère savant, d’un autre côté, a permis son emploi, assez rapidement, dans d’autres

types de textes par les écrivains de cette époque, férus de latinismes. D'ailleurs, il est fréquent dans les récits historiographiques :

...pero, aunque los perpetradores de la sedición fueron desterrados, no les fue dado otro ningund castigo ni pena... (c1481-1502, Diego Enríquez del Castillo, *Crónica de Enrique IV*, ed. Aureliano Sánchez Martín).

Son usage est constant tout au long de l'histoire de l'espagnol, bien qu'il soit devenu plus fréquent à partir du XIX^e siècle. De nos jours, nous le trouvons surtout dans les textes de jurisprudence (plus que dans les textes légaux), ce qu'il faut mettre en parallèle avec sa base morphologique : le verbe support *perpetrar*²¹.

La création d'une nominalisation avec le suffixe *-nte* est anecdotique ; la forme lexicale *perpetrante*, en effet, apparaît dans un seul document constitutif du corpus. Il s'agit de la traduction de l'*Énéide* rédigée par le marquis de Villena. Cela ne saurait surprendre, car le XV^e siècle en Espagne est une période où l'admiration pour la langue latine conduit de nombreux écrivains à imiter les usages syntaxiques latins, ce qui inclut le participe de présent, comme Lapesa (1980, 268) l'avait déjà mis en évidence.

...e en su talante cobdiçia por aquel enxemplo de la muerte de Polidoro, que cometieron los perpetrantes crueldat e cobdiçia (1427-1428, Enrique de Villena, *Traducción y glosas de la Eneida*, Libros I-III, ed. Pedro M. Cátedra).

Contrairement à ce que nous aurions pu imaginer après avoir retracé l'évolution des nominalisations précédentes, le verbe support *cometer* n'a pas donné lieu à un nom agentif aussi bien établi dans l'usage collectif que *perpetrador*. Ce n'est pourtant pas les antécédents latins qui manquaient. Le dérivé *commissor* avait développé, en latin tardif, le sens de 'celui qui commet une faute' (DMLBS). Gaffiot (1934, s.v. *commissor*), de son côté, nous donne la signification 'coupable'. Il aurait donc été possible de l'adapter sous la forme savante **comisor*, ce qui aurait créé une chaîne de dérivation homogène à partir de la racine latine, mais cela, aussi surprenant que cela puisse paraître, ne s'est pas produit. D'ailleurs, et c'est encore plus étonnant, le nom agentif qui a vu le jour est un substantif dérivé

²¹ En effet, les textes légaux actuels préfèrent largement le verbe *cometer* au verbe *perpetrar*. Comme je l'ai déjà dit dans García Pérez (2005), *perpetrar* n'a jamais contesté sa prééminence à *cometer*, qui a toujours été le leader indiscutable des verbes supports appropriés à la classe <infraction pénale>.

patrimonial : *cometedor* ‘celui qui commet’. En réalité, ce substantif était apparu en langue romane au XIII^e siècle et avait hérité le sens premier du verbe qui constitue sa base de dérivation, car au début *cometer* (avec sa variante morphologique *acometer*) signifiait surtout ‘attaquer’ (et un peu plus tard ‘exécuter, faire jusqu’au bout’ comme signalent Corominas et Pascual, 1980-1991, s.v. *meter*) avant de développer sa fonction de support juridique. Ce sens primaire est celui que nous révèle le nom *cometedor* dans la traduction du fameux code légal des wisigoths, le *Forum iudicum* :

...*é mientre que tién los suyos en paz, quebranta los enemigos é los estrannos, é es defendedor de los suyos é cometedor de los estranos* (c1250-1260, *Fuero Juzgo*, ed. Wilhelmina Jonxis-Henkemanns).

Son emploi en tant que support général, sélectionné par des prédicats qui désignent des actions valorisées positivement, est aussi récent que son emploi en tant que nominalisation du verbe ordinaire et constitue le même reflet de l’évolution initiale de sa base verbale²² :

...*é era cauallero muy esforçado é muy entendido é muy sabidor en fecho darmas é cometedor de grandes fechos* (1293, *Gran Conquista de Ultramar*, ed. Louis Cooper et alii).

De la même manière, il est évident que son emploi en tant que support agentif de la classe <infraction pénale> doit être rapproché du changement sémantique expérimenté par le verbe *cometer* ; son arrivée dans le paradigme de supports appropriés à cette classe s’est produite seulement au XV^e siècle. Ce sont, toutefois, les traductions, les textes religieux et les textes historiographiques qui s’en font le plus fréquemment l’écho.

...*serán sin paz, cometedoras de crímenes, traydores, proteruos; parecerá que tienen specia de piedat e serán denegantes toda virtud* (p. 1455, Pedro Marín, *Sermones*, ed. Pedro M. Cátedra).

En réalité, le terme n’a jamais eu de véritable succès dans le domaine juridique, probablement à cause de son origine patrimoniale. Cela expliquerait son caractère plutôt éphémère. En effet, son emploi

²² *Cometedor* avait aussi le sens plus spécialisé de ‘combattant’, en rapport, probablement, avec une autre signification du latin *committere* ‘mettre aux prises, faire combattre ensemble’ : « *que mientre mars fuere en estas partidas. deuen començar los cometedores la lid. de partes de oriente uiniendo daquela parte* » (1254-1260, *Judizios de las estrellas*, ed. Pedro Sánchez Prieto).

disparaît d'une manière très abrupte au début du XVII^e siècle et il n'a laissé aucune trace dans la langue actuelle.

Le verbe *incurrir*, en tant que support juridique, n'a pas du tout créé de dérivé agentif, ce en quoi il se montre cohérent avec la ligne suivie dans les nominalisations de la section précédente. Ce n'est pas du tout le cas de *consumar*, qui avait donné lieu – comme nous l'avons vu – à une nominalisation d'action bien établie dans l'usage juridique actuel. Il est donc déconcertant de constater qu'il n'y a pas de dérivé agentif, d'autant plus que le latin possédait un terme dérivé sémantiquement proche ou, pour le moins, susceptible de permettre le développement de sa fonction de support : CONSUMMATOR ('celui qui accomplit, qui achève', Gaffiot, 1934, s.v. *consummator*). Qui plus est, la forme nominale *consumador* existait depuis le XIV^e siècle, mais avec le sens 'destructeur', qu'il faut mettre en parallèle avec le verbe *consumar* et le nom *consumación*²³ :

Descaulgo Pirrus cerca de Naphy, & el dia siguiente Pirrus envio vn embaxador a Antigono clamandolo consumador (1379-1384, Juan Fernández de Heredia, *Traducción de Vidas paralelas de Plutarco*, I, ed. Juan Manuel Cacho Bleca).
¿Qué cosa es, yo te ruego, la muger, sino una despojadora de la juventud, muerte de los viejos, consumadora del patrimonio y bienes, destrucción de la honrra, vianda del diablo, puerta de la muerte, hinchimiento del infierno? (c1495, Luis de Lucena, *Repetición de amores*, ed. Jacob Ornstein).

Au XVI^e siècle nous le trouvons définitivement installé dans le domaine religieux dans les expressions *consumador de la ley* 'celui qui a respecté la loi (jusqu'au bout)' et *autor y consumador de la fe* 'celui qui est à l'origine et au terme de la foi', issues des traductions de textes latins ecclésiastiques²⁴. Mais il n'a jamais développé de fonction de support, bien que *consumar* et *consumación*, de leur côté, aient été un peu plus tard sélectionnés par la classe <infraction pénale>.

Quant à *ejecutar*, s'il était lié à une nominalisation d'action bien ancrée dans le langage juridique moderne, il a complété la chaîne morphologique avec le support d'agent *ejecutor*. Vu que le nom *ejecutor* tient son origine d'un étymon latin ancien, il n'est pas étonnant qu'il ait fait très tôt partie des

²³ Cf. supra, note 16.

²⁴ La première expression apparaît dans St. Augustin, *De vita christiana* (Liber I, C.8) : « *Et vere ille Legis consummator et factor est, qui nec in Deum nec in proximum peccat* ». La deuxième se trouve dans la Bible selon la Vulgate (Lettre aux Hébreux, 12, 2) : « *exspectantes ad Iesus nostrae auctor et consummator fidei* ».

supports de prédicats d'actions (au XV^e siècle il est déjà sélectionné par le prédicat *muerte*, par exemple) et qu'il ait pu devancer occasionnellement *ejecutar* dans sa combinaison avec des prédicats de la classe <infraction pénale>, bien qu'il s'agisse de textes littéraires :

Necesidad, fiel ejecutora

de cualquiera delicto que te ofrece

la pública ocasión o la secreta (1580, Miguel de Cervantes, *Comedia llamada Trato de Argel*, ed. Florencio Sevilla Arroyo/Antonio Rey Hazas).

Mais son ancrage définitif dans le langage juridique aura lieu seulement au XVIII^e siècle et surtout à partir du XIX^e siècle. Comme *perpetrador*, et pour les mêmes raisons, il est plus habituel dans les textes de jurisprudence que dans les textes légaux.

Comme nous venons de le voir, donc, la création de noms dérivés déverbaux est plutôt régulière pour les nominalisations d'action des verbes savants en vigueur aujourd'hui (à l'exception, bien évidemment d'*incurrir*), ce que nous devons considérer dans le cadre d'une tendance générale des langages scientifiques à la condensation lexicale, mais elle est assez irrégulière, en revanche, pour les nominalisations d'agent, moins reliées à la conjoncture discursive de l'ensemble des langages spécialisés. Nous pourrions résumer cette évolution à l'aide du tableau suivant :

Verbes supports	Nominalisations de verbe support	XII ^{es}	XIII ^e	XIV ^e	XV ^e	XVI ^e	XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e	XXI ^e
hacer	–										
	hechor	—————>									
	hacedor	----->									
cometer	comisión	----->									
	cometedor	—————>									
perpetrar	perpetración>									
	perpetrador	----->									
incurrir	–										
ejecutar	ejecución>									
	Ejecutor>									
Consumar	Consumación	—————>									
	–										

3. Description lexicographique

Dans García Pérez (2007b), en parlant des exemples dans un dictionnaire historique conçu comme un ouvrage numérique et « relationnel », j'avais mis en avant certains aspects qui permettraient de rendre compte de l'extension des mots dans le temps sans avoir recours aux mécanismes de la lexicographie historique traditionnelle, comme l'inclusion obligatoire du premier et du dernier témoignage des corpus, car les dictionnaires historiques imprimés ont forcément des limitations qu'un dictionnaire informatisé pourrait dépasser. J'avais suggéré la création d'un article lexicographique mixte : d'un côté, il y aurait les exemples extraits du corpus et hiérarchisés en deux ou trois niveaux. Au premier niveau, l'utilisateur non spécialiste en trouverait seulement quelques-uns, pas très nombreux mais soigneusement sélectionnés avec le but d'illustrer de la manière la plus limpide possible la signification et l'usage du mot constituant l'entrée lexicographique (et dans cette perspective, le dictionnaire agirait comme un ouvrage « décodeur » amélioré) ; quant au deuxième et au troisième niveaux, ils contiendraient une liste plus développée d'exemples (la totalité en ce qui concerne ce dernier niveau) adressée aux usagers spécialistes ou simplement particulièrement intéressés. Mais, d'un autre côté, j'avais proposé aussi la rédaction d'un résumé de l'histoire de chaque mot²⁵ qui donnerait un aperçu global de son évolution et de ses rapports les plus importants avec d'autres unités lexicales. Étant donné le caractère relationnel de l'ouvrage, toutes les connexions fondamentales seraient rendues explicites – et avec plus de détail – dans des sections conçues à cet effet et auxquelles on pourrait accéder facilement en cliquant dessus (elles ne seraient pas forcément visibles lors d'une première consultation, ce qui éviterait un encombrement informationnel inutile pour les usagers non spécialistes). Naturellement, les nominalisations de verbe support participeraient aussi de cette structure générale développée largement dans d'autres travaux que j'ai cités dans la section introductive de cet article et sur laquelle, par conséquent, je n'insisterai plus ici.

Mais la description lexicographique des nominalisations de verbes supports est problématique du point de vue de la métalangue

²⁵ L'idée se trouvait déjà dans la conception du *Dictionnaire historique de la Langue française* rédigé par Alain Rey.

définitionnelle, car ces unités lexicales n'ont pas de contenu sémantique équivalent à celui des noms ordinaires. Et elle est d'autant plus problématique que les informations qu'elles transmettent – nous l'avons vu – ne sont pas non plus les informations de temps, de mode et d'aspect caractéristiques des verbes supports, permettant d'actualiser le nom prédicatif.

En outre, il convient de distinguer les deux groupes de nominalisations étudiés car leur comportement discursif et leur utilité dans le langage juridique sont différents. Si les nominalisations d'action sont plutôt un marqueur stylistique qui renforce l'appartenance du texte juridique aux langages spécialisés, les nominalisations d'agent jouent un rôle plus important dans la terminologie ; en fait, les supports agentifs appropriés à la classe <infraction pénale> ont servi à enrichir l'ensemble des termes désignant les acteurs de la conduite criminelle, même s'il s'agit d'une simple question de *variatio* et même s'ils n'ont pas eu autant de poids dans le langage spécialisé que le terme spécifique *autor* 'auteur'. Dans les limites de cet article, j'offrirai juste un exemple du traitement lexicographique de chaque groupe de nominalisations. Je prendrai comme modèle les noms *perpetración* et *perpetrador*. Ces propositions devraient servir de conclusion aux idées exposées tout au long de ces pages.

perpetración s.f.

Étymologie : lat. PERPETRATIO

Famille génétique : *perpetrar*, *perpetrador*, *perpetrante*.

Histoire du mot : Le nom *perpetración* est un terme savant apparu en espagnol au XV^e siècle, au moment où le verbe *perpetrar*, emprunté aussi au latin au XIV^e siècle, avait commencé à se diffuser dans le langage juridique. Comme support de la classe <infraction pénale>, il a été employé, premièrement, en compagnie du nom plus ancien *comisión* dans une formule de réduplication synonymique typique des textes de droit (*comisión y perpetración*), mais il n'a pas fait partie de l'usage établi avant le XIX^e siècle, suite à la tendance des langues de spécialité à la condensation discursive. C'est en ce moment qu'il acquiert toute son indépendance. Cependant, il est plus usité, de nos jours, dans les textes de jurisprudence que dans les textes légaux, ce qui correspond à l'usage du verbe support auquel il est relié : *perpetrar*. À partir du XX^e siècle il est sélectionné aussi, quoique peu fréquemment, par d'autres prédicats qui désignent des actions socialement réprouvées.

1. Action de *perpetrar* (verbe support)

Synonymes : *comisión, ejecución, consumación*

Prédicats de sélection : <infraction pénale> (XV^e-XXI^e s.) ; <action socialement réprouvée> (XX^e-XXI^es.)

Prédicats de sélection les plus fréquents : delito.

Actualisateurs : llevar a cabo (XX^e-XXI^e s.), producirse (XX^e-XXI^e s.), tener lugar (XX^e-XXI^e s.)

Exemples :

Son encubridores los que, con conocimiento de la perpetración del delito, sin haber tenido participación en él como autores ni cómplices, intervienen con posterioridad á su ejecución de alguno de los modos siguientes (1870, Código penal).

...hará constar si la desaparición de las mismas ocurrió natural, casual ó intencionalmente, así como las causas que hubieran influído para ello, y recogerá las pruebas de cualquier clase que pueda adquirir sobre la perpetración del delito y la preexistencia de las cosas que hubieren sido objeto de él (1890, Código de Justicia Militar).

D'autres exemples

Tous les exemples

perpetrador

Étymologie : lat. PERPETRATOR

Famille génétique : *perpetrar, perpetración, perpetrante*.

Histoire du mot : Le nom *perpetrador* est un terme savant apparu en espagnol au XV^e siècle, au moment où le verbe *perpetrar*, emprunté aussi au latin au XIV^e siècle, avait commencé à se diffuser dans le langage juridique. Son usage est constant tout au long de l'histoire de l'espagnol, bien qu'il soit devenu plus fréquent à partir du XIX^e siècle. De nos jours nous le trouvons surtout dans les textes de jurisprudence (plus que dans les textes légaux), ce qu'il faut mettre en parallèle avec sa base morphologique : le verbe support *perpetrar*. Comme ce verbe et sa nominalisation d'action *perpetración*, il a pu être sélectionné aussi dans la langue générale par d'autres prédicats qui désignent des actions socialement réprouvées. Cette sélection est ancienne mais très ponctuelle. Elle devient un peu plus fréquente à partir du XX^e siècle.

2. Celui qui perpète (verbe support)

Synonymes : *comisión, ejecución, consumación*

Prédicats de sélection: <infraction pénale> (XV^e-XXI^e s.) ; <action socialement réprouvée> (XV^e-XXI^e s.)

Prédicats de sélection les plus fréquents : delito.

Exemples :

...ni artillería en manera alguna como a turbadores de la paz y sosiego de estos reinos y como a perpetradores de grandes delitos, como son los que en esa villa se han cometido en deservicio y desacato de la persona real (1604-1618, Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V).

...y afectando una curiosidad hija del interés que le convenía aparentar por el descubrimiento del perpetrador del asesinato de su esposa (1834, El doncel de D. Enrique el Doliente).

D'autres exemples

Tous les exemples

Comme nous pouvons le constater, l'article lexicographique consacré aux nominalisations contiendrait, comme tous les articles du dictionnaire historique, une première section étymologique, un rappel de la famille génétique dont fait partie le mot constituant l'entrée et un résumé de son évolution. Pour ce qui est de leurs définitions, ma proposition – toujours provisoire – serait d'utiliser des paraphrases morphologiques en prenant comme référence le « chef de famille », dans ce cas-ci le verbe support *perpetrar*. Cela rendrait plus visible le lien entre les différents éléments constituant le paradigme des supports, non seulement du point de vue de leur formation, car ils partagent tous la même racine, mais aussi d'un point de vue sémantique. En revanche, et dans le cas de nominalisations d'action, la définition morphologique, qui est basée sur le sens primitif des affixes dérivationnels, ne permettrait pas de distinguer ces nominalisations des prédicats d'action (définis aussi comme « action de » mais dotés d'un contenu sémantique plein). C'est pourquoi le concept « verbe support » pourrait être ajouté à côté de la forme verbale de référence. Il y aurait aussi une section spécifique englobant les synonymes de l'entrée et – plus important encore, puisque nous nous trouvons face à des éléments qui font l'objet d'une sélection sémantico-syntaxique – une autre section contenant les classes de prédicats avec lesquels se combine cette entrée. Dans le cas des nominalisations d'action il faudrait enrichir les informations lexicographiques à l'aide d'une nouvelle section d'actualisateurs. Ce terme désignerait les verbes supports secondaires combinés avec les nominalisations d'action de verbes supports qui permettraient l'inscription des prédicats dans le temps. Nous avons vu, au point 2.1. de ce travail, qu'il

s'agit, en effet, une faculté dont disposent les nominalisations d'action. Cette section serait en revanche superflue pour les nominalisations d'agent, car celles-ci donnent lieu à des *Nhum* qui ne sont jamais actualisées. Finalement, l'utilisateur pourrait consulter les exemples.

Les mots ou les syntagmes soulignés indiquent des hyperliens, essentiels dans un dictionnaire conçu numériquement. Les hyperliens des sections consacrées à la famille génétique, aux synonymes de l'entrée et aux éventuels actualisateurs mèneraient aux pages où ces mots sont décrits. Les hyperliens des classes lexicales pourraient montrer la liste complète de membres de chaque classe, dotés, à leur tour, d'hyperliens conduisant à leur description lexicographique.

Références bibliographiques

- AHSDOWNE, R. et alii, *Dictionary of Medieval Latin from British Sources* (DMLBS), Oxford, Oxford University Press, 2018.
- COROMINAS, J., PASCUAL, J. A., *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, Madrid, Gredos, 1980-1991.
- CRUSE, D. A., *Lexical Semantics*, Cambridge University Press, 1986.
- DU CANGE et alii, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, L. Favre, 1883-1887.
- GAFFIOT, F., *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934.
- GALLEGOS, A., *Nominalización y registro técnico. Algunas relaciones entre morfopragmática, tradiciones discursivas y desarrollo de la lengua en español*, Thèse de doctorat, Université de Freiburg, 2003.
- GARCÍA PÉREZ, R., Semántica y diccionario histórico: la representación lexicográfica del adjetivo inteligente, *RILCE*, 2017, **33**, **1**, 188-206.
- GARCÍA PÉREZ, R., La evolución de los adverbios de foco en español: adverbios focalizadores de exclusión, inclusión y aproximación, in GARCÉS GÓMEZ, P. (ed.), *Los adverbios con función discursiva. Procesos de formación y evolución*, Madrid-Frankfurt am Main, Iberoamericana-Vervuert, 2013, 317-388.
- GARCÍA PÉREZ, R., El tratamiento de las subacepciones en un diccionario histórico in BARTOL HERNÁNDEZ, J. A., GARCÍA SANTOS, J. F., *Estudios de filología española*, Salamanca, Luso-Española de Ediciones-Universidad de Salamanca, 2012b, 119-129.
- GARCÍA PÉREZ, R., Organizando el léxico para la confección de un diccionario histórico: reversos morfológicos en los verbos de acción, in CORBELLA, D. et alii (eds.), *Lexicografía hispánica del siglo XXI: nuevos proyectos y perspectivas. Homenaje al profesor Cristóbal Corrales Zumbado*, Madrid, Arco / Libros, 2012a, 331-344.
- GARCÍA PÉREZ, R., La représentation du sens verbal dans un dictionnaire, *SYNTAXE & SÉMANTIQUE*, 2011, **12**, 139-164.

- GARCÍA PÉREZ, R., La organización de los materiales de un corpus y el establecimiento de las acepciones troncales en un diccionario histórico, *VERBA. ANUARIO GALEGO DE FILOLOGÍA*, 2008, **35**, 257-274.
- GARCÍA PÉREZ, R., Synonymie et restrictions lexicales dans un dictionnaire historique, *CAHIERS DE LINGUISTIQUE*, 2007-2008, **33,1**, Louvain-la-Neuve, 25-40.
- GARCÍA PÉREZ, R., El tratamiento de los ejemplos, in PASCUAL, J. A., GARCÍA PÉREZ, R., *Límites y horizontes en un diccionario histórico*, Salamanca, Diputación de Salamanca, 2007b, 183-210.
- GARCÍA PÉREZ, R., *¿Qué hacíamos y qué hacemos? El verbo hacer en la historia del español*, San Millán de la Cogolla, Cilengua, 2007a.
- GARCÍA PÉREZ, R., El proceso de formación de las clases léxicas y su importancia para un diccionario histórico: el ejemplo de la clase <odio> *BOLETÍN DE LA REAL ACADEMIA ESPAÑOLA [BRAE]*, 2006, **LXXXVI**, cuaderno CCXCIV, 317-332.
- GARCÍA PÉREZ, R., ¿Desde cuándo se cometen delitos? Relaciones entre léxico y sintaxis en la evolución histórica de la lengua del Derecho penal in SANTOS RIO, L. et alii (eds.), *Palabras, norma, discurso. En memoria de Fernando Lázaro Carreter*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 2005, 509-519.
- GARCÍA PÉREZ, R., La ordenación de las acepciones en un diccionario histórico, *REVISTA DE LEXICOGRAFÍA*, 2003-2004, **X**, 103-131.
- GIRY-SCHENEIDER, J., *Les prédicats nominaux en français*, Genève, Droz, 1987.
- GROSS, G., *Manuel d'analyse linguistique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.
- GROSS, G., *Les constructions converses du français*, Genève, Droz, 1989.
- INSTITUTO DE INVESTIGACION RAFAEL LAPESA DE LA REAL ACADEMIA ESPAÑOLA: *Corpus del Nuevo diccionario histórico (CDH)* [en ligne]. <<http://web.frl.es/CNDHE>> [consultation 2020]
- ITURRIOZ, J. L. *Tipos de abstractividad. Su manifestación en la estructura de los lenguajes naturales*, Barcelona, Universidad de Barcelona, 1985.
- LANGER, S. A linguistic test battery for support verb constructions, in GROSS, G. & DE PONTONX, S. (eds.), *Verbes supports. Nouvel état des lieux. LINGUISTICAE INVESTIGATIONES*, 2004, **27, 2**, 171-184.
- LAPESA, R., *Historia de la lengua española*, Madrid, Cátedra, 1980.
- PASCUAL, J. A., GARCÍA PÉREZ, R. Algunas ideas sobre el nuevo diccionario histórico de la lengua española, in PASCUAL, J. A., GARCÍA PÉREZ, R., *Límites y horizontes en un diccionario histórico*, Salamanca, Diputación de Salamanca, 2007.

- PASCUAL, J. A., GARCÍA PÉREZ, R., La organización de los materiales en un diccionario histórico: las formas de interés filológico, en BERNAL, E., DE CESARIS, J. (eds.), *Palabra sobre palabra. Estudios ofrecidos a Paz Battaner*, Barcelona, Institut Universitari de Lingüística Aplicada, Universitat Pompeu Fabra, 2006, 189-200.
- PASCUAL, J. A., *La traducción de la Divina Comedia atribuida a D. Enrique de Aragón. Estudio y edición del Infierno*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 1974.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, Banco de datos (CORDE: *Corpus diacrónico del español*) [en línea]. Disponible en: <<http://www.rae.es>> [consultation 2020].
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, Banco de datos (CREA) [en línea]. *Corpus de referencia del español actual*. <<http://www.rae.es>> [Consultation 2020]
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, Banco de datos (CORPES XXI) [en línea]. *Corpus del Español del Siglo XXI (CORPES)*. <<http://www.rae.es>> [Consultation 2020]
- REY, A. *Dictionnaire historique de la Langue Française*, Paris, Le Robert, 1995.